

## Règlement de candidature du Programme Start'inPost

### PREAMBULE

La société Start'inPost, SAS au capital de 4.837.000 euros inscrite au RCS de Paris sous le numéro 493 470 165 et dont le siège social sis Tour Cristal - 11 quai André Citroën - 75015 PARIS, a pour ambition d'aider les entreprises à lancer leurs offres sur le marché et à faire décoller leur business.

C'est dans ce contexte que Start'inPost est présenté sur son site propre mais aussi sur le site internet du Groupe La Poste et propose à des entreprises ayant développé des Projets innovants (ci-après « Projet(s) ») d'être accompagnées et assistées dans le développement de leur Projet à grande échelle.

Start'inPost propose ainsi un programme d'accompagnement et d'accélération de l'activité (« accélération business ») (ci-après le « Programme ») destiné aux Candidats sélectionnés et ayant développé un Projet innovant dans les domaines et selon les modalités décrites aux présentes.

### Article 1. Les Thématiques imposées

Dans le cadre du Programme, les Candidats présentent à Start'inPost des Projets autour de quatre thématiques :

- (i) Le commerce/e-commerce (génération de trafic, exploitation de données, commerce connecté, fidélisation, logistique innovante, etc.) ;
- (ii) les services de proximité et objets connectés (e-santé, silver economy, services à la personne, recyclage, logistique urbaine, etc.) ;
- (iii) et la confiance numérique (tiers de confiance, lutte contre la fraude, solution de paiement, économie collaborative, etc.).

Sont concernés les services à la personne comme les services aux entreprises.

Les Projets sélectionnés devront viser le développement de nouveaux produits ou services qui n'existent pas sur le marché français et/ou apportant une valeur ajoutée en matière de qualité, d'efficacité et d'utilisation dans les domaines susvisés.

### Article 2. Conditions de participation

Le formulaire de candidature au Programme est disponible en ligne à l'adresse <http://legroupe.laposte.fr/Start-up/Accelerer-son-projet/Postuler> ou <http://www.startinpost.com/postuler> .

Seules les entreprises composées d'au moins deux (2) personnes, de moins de trois (3) ans d'existence, ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à cinq cent mille euros (500,000€) et ayant développé un Projet innovant, se matérialisant par une preuve de concept (prototype de produit ou de service), dans l'une des thématiques détaillé à l'article 2.1, peuvent être considérées comme Candidat au Programme. Ces conditions sont cumulatives.

Afin de postuler, chaque dirigeant de Startup soumet un formulaire de candidature dûment rempli. Toutes pièces pouvant compléter, préciser ou illustrer la candidature peuvent être également communiquées (plaquette de présentation, curriculum-vitae des membres de l'équipe, extrait Kbis de la société, etc.).

Toutes les étapes du processus de candidature (y compris le chargement et l'envoi par les candidats du dossier rempli et des documents en version électronique) s'effectuent en mode dématérialisé.

Le formulaire de participation accompagné de pièces jointes constitue le dossier de candidature.

Le dossier de candidature peut être rempli, au choix des Startups, en langue française ou anglaise. Tout montant figurant au dossier devra être mentionné en euros.

Les Startups s'engagent à ne remplir leur dossier qu'avec des éléments exacts, précis et à jour. Chaque Candidat ne peut présenter qu'un seul Projet à la fois.

Toute candidature ne respectant pas tout ou partie des conditions prévues aux présentes ne sera pas étudiée ou pourra être ultérieurement disqualifiée.

L'acceptation du Règlement est un préalable indispensable et obligatoire à l'envoi du dossier de candidature. Cette acceptation du Règlement résulte pour chaque Candidat par un clic sur la case figurant en regard de la mention « Je confirme être le dirigeant de l'entreprise et avoir lu et accepté le Règlement de candidature ».

### **Article 3. Sélection des candidatures**

L'étude et la sélection des candidatures seront réalisées librement et discrétionnairement par les équipes de Start'inPost au fur et à mesure de la réception des formulaires de candidature.

Les critères suivants (listés sans ordre hiérarchique d'importance) seront notamment pris en compte :

- le caractère innovant du Projet ;
- la cohérence du Projet avec la stratégie de développement du Groupe La Poste;
- la dimension technologique du Projet ;
- le potentiel de croissance du Projet ;
- la capacité de bonne exécution du Projet par l'équipe qui le porte
- l'intérêt, l'implication et la motivation de l'équipe dirigeante quant à l'essor de leur Projet et au développement de son entreprise.

Start'inPost fera ses meilleurs efforts afin d'informer les Candidats du sort de leur candidature dans le mois qui suit l'envoi de leur dossier de candidature, ce délai n'étant mentionné qu'à titre indicatif.

Les Candidats seront informés des résultats de la sélection par courriel adressé à l'adresse électronique mentionnée en face du champ « email » du formulaire de candidature.

Pour les Candidats recevant confirmation de leur acceptation à participer au Programme, le courriel en précisera les modalités, les objectifs ainsi que le déroulement.

S'agissant des Candidats dont le Projet n'aura pas été sélectionné, ils ne pourront pas participer aux phases suivantes du Programme. En revanche, en cochant la case correspondante à la fin du formulaire de candidature, Start'inPost pourra communiquer leurs dossiers à son partenaire « XAnge Private Equity ». Elles pourront par ailleurs adresser à Start'inPost un autre dossier de candidature pour un Projet distinct.

#### **Article 4. Déroulement**

Le Programme s'articule en trois phases successives, chaque phase étant conditionnée par la réussite de la phase précédente :

(i) La Phase de sélection des Projets : elle dure environ un (1) mois à compter de l'envoi de son dossier de candidature par le Candidat. Cette phase peut se poursuivre par des entretiens avec les équipes de Start'inPost et si nécessaire, avec un membre opérationnel du Groupe La Poste spécialisé dans l'un des domaines visés à l'article 2.1 et susceptible de devenir sponsor interne (ci-après le « Sponsor ») du Projet;

(ii) La Phase de business test : elle dure environ trois (3) mois. Cette phase se termine suite à l'évaluation du Projet par les équipes de Start'inPost et du Sponsor, le cas échéant ;

(iii) La Phase d'accélération : elle dure environ neuf (9) mois à partir du passage du Projet devant le « Comité de Sélection Accélération », instance composée de représentants des équipes opérationnelles du Groupe La Poste et de Start'inPost.

Ces deux dernières Phases seront régies par des conditions complémentaires, communiqués aux Startups concernées en temps voulu.

#### **Article 5. Engagements des Candidats**

Les Candidats s'engagent à :

- remplir le dossier de candidature de façon exhaustive, complète, sincère et à jour ;
- répondre promptement à toutes éventuelles demandes complémentaires de Start'inPost relatives à la candidature ;
- en cas d'acceptation dans le Programme, participer à d'éventuelles opérations de communication interne ou externe relatives à celui-ci, initiées par Start'inPost ou plus généralement le Groupe La Poste. La startup ne pourra toutefois être citée nommément dans une communication externe qu'avec son accord exprès et préalable ;
- en cas d'acceptation dans le Programme, honorer les éventuels rendez-vous internes de présentation de leur Projet prévus par Start'inPost, y compris avec les éventuels Sponsors.

Tout non-respect de ses engagements par un candidat entraînera sa disqualification quel que soit le stade d'avancée de sa candidature.

#### **Article 6. Propriété intellectuelle**

Le Règlement ne prévoit aucun transfert de droits de propriété intellectuelle/industrielle entre Start'inPost et les Candidats. En effet, les droits de propriété intellectuelle/industrielle appartenant à chacun restent leur entière propriété. Néanmoins, chaque Candidat s'engage à concéder tout droit et autorisation nécessaires au développement du Projet dans le cadre du Programme.

#### **Article 7. Confidentialité**

Les Candidats s'engagent à garder strictement confidentielles toutes informations relatives au Programme et, de façon générale, à la stratégie et au fonctionnement interne de Start'inPost et plus largement du Groupe La Poste dont ils pourraient avoir connaissance dans le cadre de la phase de sélection des Projets, y compris notamment leur participation au Programme.

Dans le cas où le Projet d'un Candidat n'aurait pas été sélectionné par Start'inPost au terme de la phase de sélection des Projets, la présente obligation de confidentialité restera en vigueur pour une durée d'un (1) an à compter de la notification de refus du Projet.

Tous les fichiers chargés via le dossier de candidature sont confidentiels pour Start'inPost. Néanmoins, les candidats reconnaissent que pour les besoins du Programme, Start'inPost pourra être amenée à communiquer tout ou partie du dossier de candidature et plus largement du Projet, à La Poste ou toute société du groupe. A cet égard, Start'inPost s'engage (i) à ne strictement communiquer tout ou partie de ces informations qu'aux personnes ayant besoin d'en connaître et (ii) en tout état de cause, à faire respecter cette obligation de confidentialité par les personnes y ayant eu accès.

Les idées sont de libre parcours, cependant, Start'inPost, La Poste ou toute société du groupe s'interdit de développer quelque chose de similaire au Projet.

Start'inPost ou plus généralement le Groupe La Poste se réserve le droit de communiquer sur le Programme de Start'inPost et les candidatures réceptionnées en interne et en externe. Elle ne pourra toutefois citer nommément une startup dans sa communication externe qu'avec l'accord exprès et préalable de cette dernière.

#### **Article 8. Traitement des données à caractère personnel**

Les données personnelles pouvant être recueillies dans le formulaire de participation sont obligatoires. Elles sont destinées à Start'inPost, à la seule fin de la participation au Programme. Elles pourront être communiquées aux prestataires de service, sous-traitants ou autres sociétés du Groupe La Poste auxquels Start'inPost ferait éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et/ou de la gestion du Programme.

Elles seront conservées uniquement pendant la durée du Programme pour les seuls besoins du Programme et ne seront pas utilisées à des fins de sollicitations commerciales. Elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi informatique et Libertés »), tous les Candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données les concernant sur simple demande écrite adressée à Start'inPost, à l'adresse [contact@startinpost.com](mailto:contact@startinpost.com).

Il est rappelé que les données collectées sont obligatoires pour postuler au Programme. En conséquence, les Startups qui exerceront le droit des suppressions des données personnelles les concernant seront réputés renoncer à leur candidature.

#### **Article 9. Frais de participation au Programme**

La participation au Programme est gratuite (hors coût de connexion). Tout frais éventuellement engendré (frais de déplacement, de constitution du dossier, etc.) par les Candidats du fait de leur candidature restera à leur seule charge.

#### **Article 10. Garanties**

Chaque Candidat garantit à Start'inPost et La Poste qu'il possède ou est détenteur légitime de tous les droits et autorisations requis sur les éléments transmis via le dossier de candidature et plus largement sur le Projet et qu'il ne divulgue aucune information en violation d'une quelconque obligation et notamment une obligation de confidentialité ;

Chaque Candidat confirme en outre et garantit qu'il ne soumettra aucun contenu :

- dont il sait qu'il est faux, inexact ou trompeur ;
- qui viole les droits d'auteurs, le brevet, la marque déposée, les droits propriétaires ou les droits de publicité et de confidentialité d'une tierce partie ;
- qui viole une loi, une législation, une ordonnance ou une réglementation (y compris, sans qu'il s'agisse d'une limite, celles qui régissent la protection des consommateurs, la concurrence déloyale, la discrimination ou la publicité mensongère) ;
- qui est ou peut raisonnablement être considéré comme diffamatoire, calomnieux, haineux, orienté racialement ou religieusement, ou offensant, menaçant ou harcelant illégalement toute personne, association ou société.

Est notamment considérée comme fraude, tout Projet qui ne serait pas une œuvre originale du candidat qui s'en attribue la paternité.

#### **Article 11. Responsabilité**

Start'inPost est libre, à tout moment, de :

- modifier les modalités de candidature au Programme notamment en étendant ou limitant les domaines pouvant intéresser Start'inPost tels que listés à l'article 2.1. Il est, par conséquent, recommandé de prendre connaissance de la dernière version du Règlement avant chaque candidature au Programme ;
- sélectionner librement les candidatures au Programme, les critères mentionnés à l'article 4 ci-dessus n'étant indiqués qu'à titre informatif ;
- modifier la procédure, le calendrier et/ou le déroulement des différentes étapes du Programme visées aux présentes.

Start'inPost, ni aucune entité du Groupe La Poste étant intervenu dans le cadre du Programme, notamment en qualité de Sponsor, ne saurait en aucun cas voir sa responsabilité engagée en cas (i) de retard dans la réponse de Start'inPost aux candidatures et (ii) de refus d'un dossier de candidature au Programme.

Les Candidats sont responsables du contenu de leur dossier de candidature et notamment de toute information ou document qui y figure.

**Article 12. Droit applicable - Jurisdiction compétente**

Tout litige qui surviendrait concernant l'interprétation et l'exécution du Règlement devra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut de règlement amiable, le litige sera soumis au droit français, et porté devant le tribunal compétent dans le ressort de la cour d'appel de Paris statuant en droit français.